



CENTRE PRÉVENTION ET SANTÉ

# La Mandorle

## Ecole Suisse de Naturopathie

### Conditions et Règlement

#### Inscription à une formation diplômante ou au cycle 1

##### CONDITIONS D'ADMISSION

Pour toute formation diplômante débouchant sur une pratique professionnelle, un entretien de conseil avec un responsable de l'école est recommandé. Il est obligatoire pour les personnes intéressées au cycle 1 selon les critères de l'ASCA et du RME: Anatomie-Physiologie-Pathologie+ psychologie et relation thérapeutique + anamnèse + urgences + hygiène.

A fournir avec l'inscription:

- Niveau d'étude: maturité, CFC ou équivalent, expérience professionnelle.
- Curriculum Vitae
- Motivations, intérêts pour quels formation et spécialisations dans la Mandorle

##### INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement par écrit, jusqu'à 8 jours avant le début de la formation. Le nombre d'étudiants dans une formation est limité, les places sont réservées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

En cas d'inscription moins de 8 jours avant la formation, des frais supplémentaires de CHF 20.- sont facturés.

L'inscription est confirmée par l'envoi d'une facture d'écolage, portant le n° de référence spécifique à la formation.

Chaque formation dispose d'une fiche descriptive, avec les conditions particulière si nécessaire (polycopié fourni, examens inclus dans le prix etc.).

Le non-paiement de la formation n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription (voir sous conditions de paiement).

##### FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription de CHF 200.- sont dus dès que le total d'inscriptions est supérieur à CHF 1'100.- de formation. Ceci donne droit à suivre les formations de la Mandorle pour CHF 156.-/journée (CHF 150.- + CHF 6.- pour l'assurance annulation) au lieu de CHF 180.-, tant que dure la formation de l'élève. Cette offre reste valable un an après la fin de la formation.

Les frais d'inscriptions payés restent valables pendant un an après la fin de la formation.

Ensuite, les étudiants peuvent continuer à bénéficier du tarif de CHF 156.- /journée pendant 2 ans supplémentaires à condition d'être membre de l'ACPS (association centre prévention santé).

##### ECOLAGES

L'écolage journalier est de 156.- (CHF 150.- + CHF 6.- pour l'assurance annulation) à condition avoir payé les frais d'inscription.

Tous les modules sont structurés en formations et cours dont le tarif est forfaitaire. Il comprend les copies de supports de cours, jusqu'à concurrence de 30 pages par jour. Les cours plus volumineux sont à télécharger sur l'accès élèves du site internet. Ce tarif comprend également les attestations/diplômes de fin de formation. Sauf précisé, les examens ne sont pas inclus dans le tarif des formations et sessions (voir règlement d'examen).

##### CONDITIONS DE PAYEMENT

Pour chaque formation, le 25% de la somme totale due doit être versé 15 jours avant le premier jour de cours. Ensuite, l'étudiant s'engage à effectuer des versements mensuels en répartissant le restant jusqu'à concurrence de la somme totale avant la fin de la formation.

Les paiements se font en utilisant exclusivement les numéros de référence, spécifiques pour chaque formation, et fournis par la comptabilité.

La totalité du prix doit être payé avant la fin de la formation. Des dettes supérieures à CHF 5'000.- ou non réglées depuis plus de 6 mois conduisent à l'interdiction d'accès aux cours et la non remise des photocopiés.

### **ASSURANCE ANNULATION**

Les écolages incluent une assurance annulation obligatoire d'un montant de 4%.

Lorsque le montant des écolages dépasse 2'000.-, en cas de paiement de la totalité en une fois avant le début de la formation, le montant de l'assurance est remboursé à la fin de la formation sous forme d'une note de crédit.

### **DESISTEMENT**

Les désistements doivent impérativement être communiqués par écrit.

En cas de désistement :

- plus de deux mois avant le début de la formation : les frais d'inscription restent dus.
- Moins de deux mois avant le début de la formation : 25% du prix de la formation sont dus.
- Moins d'un mois avant le début de la formation: 50% du prix de la formation sont dus.
- Moins de 10 jours avant le début de la formation: 100% du prix de la formation sont dus.

NB: en cas d'empêchement d'assister à la formation, possibilité de se faire remplacer par une autre personne, moyennant des frais de CHF 20.-

### **AUTRES FRAIS:**

Les frais indirects sont à la charge des participants (livres, frais de transport, repas, hébergement éventuel).

### **CONFIRMATION DE LA FORMATION**

La formation est confirmée au plus tard 8 jours avant la première session. La Mandorle se réserve le droit de modifier la planification des horaires, elle pourra également procéder à des regroupements de cours si cela devait s'avérer nécessaire. En cas d'annulation de la formation par La Mandorle, les paiements déjà effectués sont remboursés intégralement, y compris les frais d'inscription.

### **ABSENCES**

Un minimum de 80% de présence aux cours est obligatoire afin qu'il soit reconnu.

Toutes les absences doivent être justifiées.

En cas d'absence : le cours doit être payé, l'élève a droit au support de cours, l'examen peut être passé. Il existe également la possibilité de suivre le cours lors d'une prochaine session.

En cas d'arrêt de la formation en cours de route pour raison grave, l'élève informe par écrit La Mandorle et contacte lui-même l'assurance annulation. Les écolages pour les cours et formations auxquels il est inscrit restent dus.

### **EXAMENS**

Se référer aux règlements d'examens.

### **ATTESTATIONS & CERTIFICATS**

Chaque élève reçoit un certificat conforme aux exigences ASCA et RME en fin de formation, après avoir passé les examens à condition que la formation ait été payée en totalité.

### **RESERVES**

La Mandorle s'efforce d'adapter ses cursus de formation aux critères quantitatifs et qualitatifs des différents partenaires sociaux (associations, assureurs, etc.). En revanche, elle ne saurait être tenue pour responsable des changements que ceux-ci imposeraient durant ou après la formation et/ou de leur éventuel refus d'agréer un praticien.

### **ANNULATION – MODIFICATION – CHANGEMENT DE FORMATION**

Toute annulation, modification, changement doit être annoncé par écrit.

### **ACCIDENTS, PERTE D'OBJETS**

Le Centre Prévention et Santé décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, perte d'objets ou de valeurs survenant durant les séminaires ou les cours.